

Le Collectif Terre d'Actions du Pays de Mortagne



est engagé dans une dynamique participative
et citoyenne intercommunale sur le Pays de Mortagne.

- ✓ partage des pratiques respectueuses de l'environnement
- ✓ actions tournées vers une Economie Circulaire, Sociale et Solidaire
- ✓ partenariat de manifestations sur l'environnement
- ✓ participation aux réflexions au sein de la Communauté de Communes.

Agissons ensemble - Adoptons un panneau solaire sur

<https://cowatt.fr/souscription/>

Projet : Centrale solaire du Landreau



- ✓ Cowatt soutient et investit dans des projets de toitures solaires avec des citoyens, des collectifs et des entreprises des Pays de la Loire. La gouvernance coopérative permet à chacun d'être copropriétaire des installations.
- ✓ Cowatt accompagne les projets dans toutes les démarches techniques, administratives et juridiques.

Ne pas jeter sur la voie publique

Il y a du soleil sur nos toits !

**Souscriptions
avant le 31 déc. 2020**

Adoptez un panneau solaire

avec l'association

Collectif Terre d'Actions du Pays de Mortagne



- ✓ Agissons localement pour un projet citoyen
- ✓ Ensemble, limitons le réchauffement climatique
- ✓ Donnons du sens à notre épargne

Partenaires du projet



Toiture solaire à gestion citoyenne

Lieu Pôle du Landreau Chanverrie (près de la déchetterie)	Surface 200 m ² 36 kWc
Investissement citoyen 13 000 € (avant 31 déc. 2020) (global projet : 43.000€)	Part / action 100 € minimum / part



Partenaires



Mise à disposition de la toiture d'un bâtiment technique de la Communauté de Communes



Portage juridique du projet et gouvernance, accompagnement dans les démarches techniques et administratives

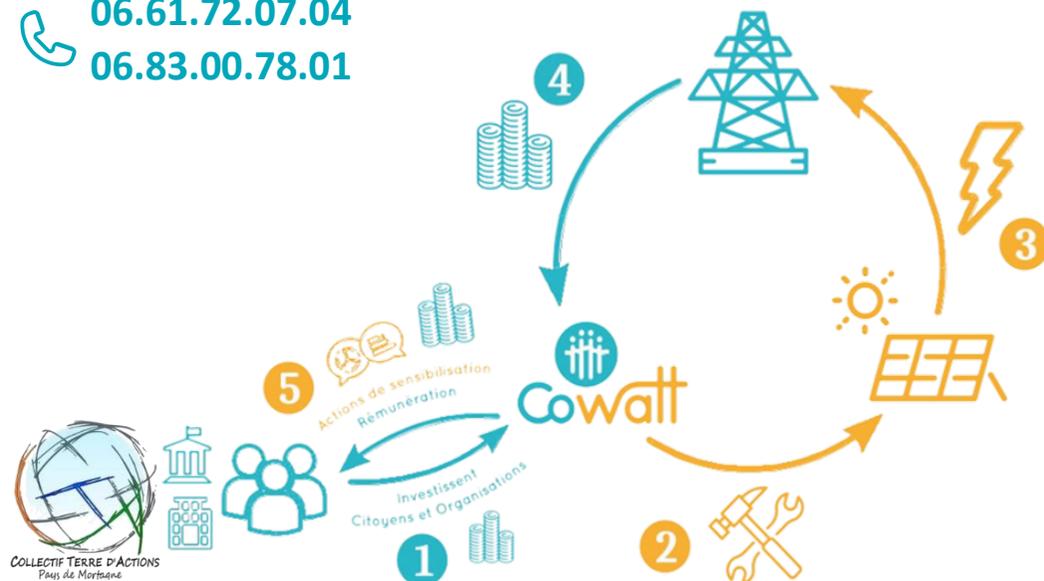
Chronologie



Ce projet vous intéresse... rejoignez-nous !

en savoir plus sur www.terredactions.fr

☎ 06.61.72.07.04
06.83.00.78.01



- 1- Les citoyens souscrivent et deviennent actionnaires Cowatt. C'est un placement, et non un don.
- 2- Cowatt installe et gère les panneaux solaires sur le toit du bâtiment mis à disposition par la Communauté de Communes.
- 3- Les panneaux solaires produisent de l'électricité. L'énergie est vendue sur le réseau.
- 4- Les revenus reviennent à Cowatt.
- 5- Les actionnaires Cowatt (dont tout souscripteur fait partie) décident de l'usage des bénéfices (réinvestissement dans d'autres projets régionaux, versement des dividendes...).

Agissons ensemble - Adoptons un panneau solaire sur

<https://cowatt.fr/souscription/>

Projet : Centrale solaire du Landreau